



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
39100 DOLE
Tél. : 03 84 79 78 4
Fax. : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

N°DB17/19

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Entre,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dont le siège social est situé Place de l'Europe, BP 458 - 39100 DOLE, représentée par son Président, Jean-Pascal FICHERE, Mandaté par le Bureau Communautaire du 16 mai 2019,

Et

La SAS Climatisation Chauffage Services

Dont le siège est fixé au Centre d'Activités Nouvelles 210 Avenue de Verdun - 39100 DOLE
Immatriculée au R.C.S. de Lons le Saunier
Sous le numéro **829 493 972**

Représentée par M. Didier BREARD, son gérant,

Ci-après dénommée « **le Preneur** »

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Renouvellement

Une convention de service de domiciliation n° 17-22-05 DOM GD, a été initialement conclue pour une durée de deux ans, du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2019.

Le terme arrivant à échéance, il est proposé à l'Entreprise C.C.S un renouvellement d'1 an à compter du 31 mai 2019.

ARTICLE 2 – Durée

Le terme du présent avenant est fixé au 31 mai 2020, à charge pour celle des parties qui voudra mettre fin au présent contrat de prévenir l'autre par lettre recommandée avec un préavis de 1 mois.

ARTICLE 3 – Redevance

Le preneur devra s'acquitter du forfait mensuel déterminé par la Délibération N°159/18 du 20 décembre 2018, fixant les tarifs de l'année 2019 soit :

50 € HT, soit **60 € TTC**

Les tarifs sont révisables en fin d'année par délibération du Conseil Communautaire du Grand Dole.

ARTICLE 4 – Autres dispositions

Les autres dispositions relatives au service de domiciliation pour la période sus-indiquée demeurent telles qu'établies dans la convention n° 17-22-05 DOM GD du 22/05/17.



Fait à Dole,
En quatre exemplaires,

Le

Pour la SAS C.C.S

Didier BREARD,

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Dole
Le président,

Jean-Pascal FICHERE,